

## FONDS D'AMORÇAGE

### ANAVA SEED FUND

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

ANAVA SEED FUND  
Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire FLTA6LABS TUNISIA,

#### I- Rapport sur l'audit des Etats Financiers

##### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du ANAVA SEED FUND qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 7 582 044DT, y compris un résultat déficitaire net de l'exercice s'élevant à 900 523 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### 3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 8 suite à la survenance de la crise sanitaire liée au virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existantes à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019.

Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats du fonds au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.



#### 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FLAT6LABS TUNISIA.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### 5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire FLAT6LABS TUNISIA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant



d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 05 Novembre 2020

ANAVA SEED FUND

Etats financiers arrêtés au 31/12/2019

## Fond d'Amorçage ANAVA

## BILAN

au 31 Décembre 2019

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIF	Note	2019	2018
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>		<b>8 018 262</b>	<b>2 948 317</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC 1. a	7 129 211	2 786 173
b- Titres OPCVM		-	-
c - Obligations et valeurs assimilées		-	-
d - Autres valeurs du portefeuille	AC 1. d	889 051	162 144 (*)
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>136 886</b>	<b>3 524 859</b>
a - Placements monétaires	AC 2	-	2 500 000
b - Disponibilités	AC 2	136 886	1 024 859
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
a- Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>1 582</b>	<b>13 152</b>
a- Débiteurs divers	AC 4. a	1 582	13 152(*)
b- charges constatées d'avance		-	-
c- Immobilisations nettes		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 156 731</b>	<b>6 486 328</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs		-	-
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA 2	574 686	28 761
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>574 686</b>	<b>28 761</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	CP 1	<b>9 614 765</b>	<b>7 461 795</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 004 228	-
b- Sommes distribuables de l'exercice		-1 028 493	-1 004 228
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 582 044</b>	<b>6 457 567</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>8 156 731</b>	<b>6 486 328</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité

ANAVA SEED FUND

Etats financiers arrêtés au 31/12/2019

## Fond d'Amorçage ANAVA

**ETAT DE RESULTAT**  
**au 31 Décembre 2019**  
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	2 019	2 018
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>			
a- Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs	<i>PR1</i>	38 436	7 394
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>			
	<i>PR 2</i>	44 941	77 865
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>83 377</b>	<b>85 259</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>			
	<i>CH 1</i>	1 068 122	602 566
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-984 745</b>	<b>-517 307</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>			
	<i>PR 3</i>	242	692
<b>CH 2 - Autres charges</b>			
	<i>CH 2</i>	43 988	487 613
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 028 493</b>	<b>-1 004 228</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>			
		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 028 493</b>	<b>-1 004 228</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>			
		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<i>PR 4</i>	127 970	1 386 795
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-
Frais de négociation		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-900 523</b>	<b>382 567</b>

ANAVA SEED FUND

Etats financiers arrêtés au 31/12/2019

## Fond d'Amorçage ANAVA

Notes aux états financiers

Etat de variation de L'actif net  
au 31 Décembre 2019

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	2019	2018
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-900 523</b>	<b>382 567</b>
a - Résultat d'exploitation	-1 028 493	-1 004 228
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles surtitres	127 970	1 386 795
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
d - Frais de négociation de titres		
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>2 025 000</b>	<b>6 075 000</b>
<b>a- Souscriptions</b>		
Capital	2 025 000	6 075 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 124 477</b>	<b>6 457 567</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	6 457 567	
b - en fin d'exercice	7 582 044	6 457 567
<b>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	810	
b - en fin d'exercice	810	810
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>9 361</b>	<b>7 972</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-13,95%</b>	<b>6,30%</b>

## Notes aux états financiers au 31/12/2019

### 1. Présentation du fonds d'amorçage Anava Seed Fund

Le fonds d'amorçage **Anava Seed Fund** régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société Flat6Labs Tunisia et de l'Amen Bank.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 27 Juillet 2017.

La gestion du fond d'amorçage **Anava Seed Fund** est confiée au gestionnaire Flat6Labs Tunisia. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,5% des montants souscrits, hors TVA, avec une Commission de Gestion annuelle minimum de 440.000 TND.

Le premier exercice comptable étant supérieur à 12 mois, la rémunération de la Société de Gestion sera calculée au prorata des mois concernés.

AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage **Anava Seed Fund**. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0,1% hors impôts calculée sur la base de l'actif net à la date de clôture. Cette rémunération est plafonnée à 20 000 TND HT par an.

### 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage **Anava Seed Fund** comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

### 3. Présentation du système comptable

La comptabilité d'**Anava Seed Fund** est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### 4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre, et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

#### 4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

**ANAVA SEED FUND****Etats financiers arrêtés au 31/12/2019**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

**4-4 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**4-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SOFO	26	300 000	300 000	-	2,40%	Coût d'acquisition
SOFO EPRIVEE	2 973	280 000	280 000	-	2,48%	Coût d'acquisition
UNIONFIN	22	250 000	250 000	-	3,00%	Coût d'acquisition
TRUST IT	28	300 000	300 000	-	2,48%	Coût d'acquisition
SOLUTIN	14	200 000	200 000	-	2,48%	Coût d'acquisition
MIPAY	148	300 000	300 000	-	2,48%	Coût d'acquisition
Orbanchbank wdw	23	200 000	200 000	-	2,48%	Coût d'acquisition
STARS 20	28	200 000	200 000	-	2,48%	Coût d'acquisition
Deutsche Gruppe	76	323	323	-	0,02%	Coût d'acquisition
<b>TOTAL</b>		<b>5 614 846</b>	<b>7 129 211</b>	<b>1 514 365</b>	<b>87,83%</b>	

## 5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

**AC 1 - Portefeuille titres****AC 1-a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 129 211 DT au 31.12.2019 et s'analyse comme suit :

Actions non cotées	Nombre d'actions	Acquisition	Valeur au 31/12/2019	Plus-value	% Actif net	Méthode d'évaluation
Echo	5 182	527 020	1 450 960	923 940	17,87%	Valeur transactionnelle
Dabchy	33	155 000	475 680	320 680	5,86%	Valeur transactionnelle
Naviacom	200	155 000	77 500	(77 500)	0,95%	Décote de 50%
Vynd Solutions	1 666	141 848	284 023	142 175	3,50%	Valeur transactionnelle
Wattnow	84	155 000	360 720	205 720	4,44%	Valeur transactionnelle
Chantier	143	140 000	140 000	-	1,72%	Coût d'acquisition
Logis Technologies	143	140 000	140 000	-	1,72%	Coût d'acquisition
Creative Culinary	57	140 000	140 000	-	1,72%	Coût d'acquisition
Hygie	15 715	140 005	140 005	-	1,72%	Coût d'acquisition
Toufoula	50	250	0	(250)	0,00%	Décote de 100%
Délisolutions	113	140 000	140 000	-	1,72%	Coût d'acquisition
Optimalogistic	143	140 000	140 000	-	1,72%	Coût d'acquisition
Boostiny	755	170 000	170 000	-	2,09%	Coût d'acquisition
SOCIETE E-ROBOT SOFTWARE	68	170 000	170 000	-	2,09%	Coût d'acquisition
Fabskill	529	170 000	170 000	-	2,09%	Coût d'acquisition
Grabingo	14	170 000	170 000	-	2,09%	Coût d'acquisition
LIFEYE SARL	14	170 000	170 000	-	2,09%	Coût d'acquisition
SEEMBA GAMING	28	170 000	170 000	-	2,09%	Coût d'acquisition
Tira Robot	137	170 000	170 000	-	2,09%	Coût d'acquisition
ARTIFY INC	14	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
DATAVISION	28	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
FARM TRUST	28	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
RAHBA Internationale	143	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
SMART BOOKS	28	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
BEAUTE PRIVEE	2 571	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
Tunisie Billet/Teskerti	22	250 000	250 000	-	3,08%	Coût d'acquisition
TRUST IT	28	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
SQUOIN	14	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
VIPAY	140	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
Orbitech/seek make	28	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
athena.io	28	200 000	200 000	-	2,46%	Coût d'acquisition
Dabchy Groupe	99	323	323	-	0,00%	Coût d'acquisition
<b>TOTAL</b>		<b>5 614 446</b>	<b>7 129 211</b>	<b>1 514 765</b>	<b>87,83%</b>	

**ANAVA SEED FUND**

Etats financiers arrêtés au 31/12/2019

**AC 1-d - Autres valeurs du portefeuille**

Les autres valeurs du portefeuille se présentent comme suit au 31.12.2019 :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avance/comptes courants Associés Vynd	270 000	0
Avance/comptes courants Associés Echo	200 000	0
Avance/comptes courants Associés Wattnow	250 000	154 750
Avance/comptes courants Associés Dabchy Groupe	130 616	0
Intérêts à recevoir sur CCA Vynd	20 298	0
Intérêts à recevoir sur CCA Echo	8 877	0
Intérêts à recevoir sur CCA Wattnow	9 260	7 394 (*)
<b>TOTAL</b>	<b>889 051</b>	<b>162 144</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité

**AC 2 - Placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités s'élèvent au 31.12.2019 à 136 886 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Certificats de dépôt	0	2 500 000
Disponibilités	136 886	1 024 859
<b>Total</b>	<b>136 886</b>	<b>3 524 859</b>

**AC4 - Autres Actifs :**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
RS/Client Wattnow	1 582	0
Intérêts à recevoir sur CCA	0	0
Créance VYND Solution	0	13 152
<b>TOTAL</b>	<b>1 582</b>	<b>13 152</b>

**PA2- Autres créditeurs divers :**

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Etat retenue à la source	542	11 404
Rémunération dépositaire 2018	7 337	0
Rémunération du dépositaire 2019	9 022	7 337
Honoraires CAC	9 598	8 949
Honoraires DELOITTE Q4/2018	-	1 017
Honoraires B2A Evaluation du portefeuille 2019	961	-
Assistance juridique JURISMED	11 330	-
Redevance CMF	396	53

**ANAVA SEED FUND**

Etats financiers arrêtés au 31/12/2019

Catchup Fees FLAT6LABS 2017-2019	535 500	-
<b>TOTAL</b>	<b>574 686</b>	<b>28 761</b>

**CP 1 - Capital :**

Le capital s'élève à 9 614 765 TND au 31.12.2019 et s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Capital Social	25 020 000	8 100 000
Plus-values potentielles sur titres	1 514 765	1 386 795
Capital souscrit non appelé	(16 920 000)	(2 025 000)
<b>TOTAL</b>	<b>9 614 765</b>	<b>7 461 795</b>

La structure de capital se présente comme suit au 31 Décembre 2019 :

<b>Investisseurs</b>	<b>Montant des souscriptions 1<sup>er</sup> Closing (TND)</b>	<b>Souscriptions 2<sup>ème</sup> Closing (TND)</b>	<b>Montant Cumulé des souscriptions 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Closing (TND)</b>
TAEF -Tunisian Amercian Enterprise Fund	4 000 000	8 000 000	12 000 000
BIAT	3 000 000	3 000 000	6 000 000
Meninx Holding	1 000 000	3 000 000	4 000 000
Flat6Labs For Incubators	100 000	-	100 000
IFC	-	2 820 000	2 820 000
Sawari Ventures	-	-	-
Flat6Labs Tunisia	-	100 000	100 000
<b>Total</b>	<b>8 100 000</b>	<b>16 920 000</b>	<b>25 020 000</b>

**PR 1 - Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 38 435 Dinars au 31.12.2019 et se présentent comme suit:

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Intérêts sur comptes courants associés	38 435	7 394
<b>TOTAL</b>	<b>38 435</b>	<b>7 394</b>

**PR 2 - Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 44 941 Dinars au 31.12.2019 et se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Revenus des Certificats de dépôts	44 941	77 864
<b>TOTAL</b>	<b>44 941</b>	<b>77 864</b>

**CH 1 - Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Rémunération du gestionnaire	1 059 100	595 234

## ANAVA SEED FUND

Etats financiers arrêtés au 31/12/2019

Rémunération du dépositaire	9 022	7 33
<b>Total</b>	<b>1 068 122</b>	<b>602 56</b>

**PR 3 - Autres produits**

Les autres produits se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Gain de change	241	69
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>24</b>

**CH 2 - Autres charges**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Rémunérations et Honoraires	41 391	13 017
Redevance CMF	407	53
Services bancaires et assimilés	2 101	798
Pertes sur créances irrécouvrables	24	0
Impôts, taxes et versements assimilés	60	167
Droits d'enregistrement et de timbre	4	45
Dépenses pré-opérationnelles	0	199 752
Perte exceptionnelle	0	273 780
<b>TOTAL</b>	<b>43 988</b>	<b>487 613</b>

**PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation**

La variation des plus ou moins-values potentielles sur titres se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Plus-value potentielle sur Echo	0	923 940
Plus-value potentielle sur Dabchy	0	320 680
Plus-value potentielle sur Vynd Solution	0	142 175
Moins-value potentielle sur Naviacom	(77 500)	0
Moins-value potentielle sur Toufoula	(250)	0
Plus-value potentielle sur Wattnow	205 720	0
<b>Total</b>	<b>127 970</b>	<b>1 386 795</b>

Les incidences avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société FLATLABS reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de gestion égale à 2,5% HT des souscriptions avec une commission annulée minimale de 400 000 DT.

La charge relative à la rémunération du gérant au titre de l'exercice 2019 s'élève à 523 830 DT.

2- Le société FLATLABS reçoit également des frais de gestion complémentaires :

- Une rémunération de gestion égale à 2,5% HT des souscriptions. Cette rémunération est plafonnée à 350 000 DT HT par

## 6. Données par part et ratios de gestion

	2 019	2 018
Revenus des placements	102,934	105,259
Charges de gestion des placements	1318,669	743,910
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-1215,735</b>	<b>-638,650</b>
Autres produits	0,298	0,850
Autres charges	54,307	601,990
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-1269,745</b>	<b>-1239,790</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-1 269,74</b>	<b>-1 239,79</b>
Variation des plus (ou moins) values Potentielles	157,988	1 712,093
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-
Frais de négociation		-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>157,988</b>	<b>1 712,093</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-1 111,757</b>	<b>472,305</b>
Droits d'entrée et droits de sortie		
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>157,988</b>	<b>1 712,093</b>
Régularisation du résultat non distribuable		
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>157,988</b>	<b>1 712,093</b>
Distribution de dividendes		
Valeur liquidative	9 360,548	7 972,305
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
<i>Charges / actif net moyen</i>	<i>15,22%</i>	<i>10%</i>
<i>Autres charges / actif net moyen</i>	<i>0,63%</i>	<i>7,78%</i>
<i>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</i>	<i>-14,65%</i>	<i>-16%</i>

## 7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société FLAT6LABS reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de gestion égale à 2,5% HT des souscriptions avec une commission annuelle minimale de 440 000 DT.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 523 600 DT.

2- La société FLAT6LABS reçoit également des frais de gestion complémentaires à la date de dernier jour de souscription. Cette rémunération est plafonnée à 450 000 DT HTVA.

**ANAVA SEED FUND**

Etats financiers arrêtés au 31/12/2019

La charge relative à la rémunération complémentaire du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 535 500 DT HTVA.

3- En rémunération de ses services, le « Dépositaire » AMEN BANK perçoit une commission annuelle fixée à 0,1% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. Ladite rémunération est plafonnée à 20 000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 9 022 DT.

**ENGAGEMENT HORS BILAN : Garantie participations SOTUGAR**

Actions	Valeur de la participation	Taux	Montant garanti
Orbitech	200 000	75%	150 000
RAHBA Internationale	200 000	75%	150 000
BEAUTE PRIVEE	200 001	75%	150 000
athena.io	200 000	75%	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>800 001</b>	<b>75%</b>	<b>600 000</b>

**8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds ainsi que l'ensemble des participations en portefeuille. Cependant, cet événement est considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, et n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes. Ainsi, et à l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.